

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 12 août 2019 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse
MM. Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Mme Claudia Kirouac
M. Sylvain Baron

Nombre de citoyens : 9

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier, madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 2 juillet 2019 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Juillet 2019
 - b) Aide aux familles – Couches lavables
 - b.1) Remboursement (retiré)
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Journalier et préposé au déneigement
 - b) Formation(s) – Autorisation (retiré)
 - c) Bâtiments municipaux
 - c.1) Comité *ad hoc*
 - c.2) Consultant en architecture – Mandat (reporté)
 - d) Équipement informatique – DGA; acquisition
 - e) Domaine du Soleil de l'Amitié inc. – Usages permis (reporté)
 - f) Entretien ménager – Hôtel de ville; planchers 2019
- 8) **Règlements municipaux**
 - a) Règl. # 230-196 – Art. 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1; modification
 - a.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - a.2) Projet # 1 (reporté)
 - a.3) Règl. # 230-196.1 – Avis de motion (reporté)

- b) Règl. # 230-197 – Art. 3.7.13.8.1 et 3.7.13.8.2; modification
 - b.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - b.2) Projet # 1 (reporté)
 - b.3) Règl. # 230-197.1 – Avis de motion (reporté)
- c) Règl. # 321-5 – PIIA; secteur village
 - c.1) Projet # 2 (reporté)
- d) Règl. # 370-1 – Art. 1 et annexe A; modification
 - d.1) Dépôt et présentation
 - d.2) Avis de motion
- e) Règl. # 420-5 – Art. 38.2.4; modification
 - e.1) Dépôt et présentation
 - e.2) Avis de motion
- f) Règl. # 426-2 – Réserve; fonds de développement économique
 - f.1) Adoption
- g) Règl. # 438-1 – Réserve; centre multifonctionnel
 - g.1) Adoption
- h) Règl. # 447-3 – Art. 18; modification
 - h.1) Adoption
- i) Règl. # 464 – Règlement encadrant l’usage du cannabis
 - i.1) Adoption
- j) Règl. # 470 – Projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)
 - j.1) Projet # 2 (reporté)
- k) Règl. # 471 – Rue Philippe et rang 3 de Simpson; raccordement
 - k.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - k.2) Avis de motion (reporté)
- l) Règl. # 472 – Rejet dans les réseaux d’égouts municipaux
 - l.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - l.2) Avis de motion (reporté)
- m) Règl. # 413-5 – Annexes E et F; modification
 - m.1) Dépôt et présentation
 - m.2) Projet # 1
 - m.3) Avis de motion
- n) Règl. # 230-198 – Maisons mobiles; modification
 - n.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - n.2) Projet # 1 (reporté)
 - n.3) Règl. # 230-198.1 – Avis de motion
- o) Règl. # 231-15 – Articles 4.3.1 et 4.3.2; modification
 - o.1) Dépôt et présentation (reporté)
 - o.2) Projet # 1 (reporté)
 - o.3) Règl. # 231-15.1 – Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d’urbanisme – Procès-verbal (03/07/2019);
Dépôt
- b) Dérogation mineure (retiré)
- c) M. Labonté, route 122 – Modification usage; multilogements (reporté)
- d) G. Hébert – Projet domiciliaire
 - d.1) Projet de lotissement (reporté)
 - d.2) Entente promoteur (reporté)

- e) Permis de construction – Juillet 2019 et comparatifs 2018-2019

10) Urbanisme – PIIA

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (21/05/2019, 17/06/2019 et 15/07/2019); dépôt (reporté)
 - a.1) Rang 3 de Simpson/Maurice – Signalisation; implantation
 - a.2) Étude de circulation – Technicien; mandat (reporté)
 - a.3) Terrain vacant – 1510 rang 5 de Wendover (reporté)
 - a.4) Télébec – Rue Turgeon; autorisation
 - a.5) Virée rang 4 de Simpson (reporté)
 - a.6) Rue Guèvremont – Cession de terrain; étude environnementale; phase I
 - a.7) Rue Guèvremont – Stationnement (reporté)
 - a.8) MDDELCC – Cahier des exigences environnementales; mise à jour; mandat
- b) Soumissions – Attribution (retiré)
- c) Terrains municipaux
 - c.1) Bacs à fleurs – Entretien; achat scellant/teinture

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (reporté)

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Pompiers volontaires – Embauche
 - a.1) T. Lajoie et Y. Asfahan
- b) Rapport des sorties – Juillet 2019

14) Office d'habitation Drummond (OHD)

- a) Révision budgétaire 2019

15) Loisirs et Commandites

- a) Aréna (retiré)
- b) Art et culture
 - b.1) Bibliothèque (retiré)
- c) Comité des Loisirs
 - c.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
 - c.2) Parc Guévremont – Déplacement; autorisation
 - c.3) Tournoi volleyball 2020 – Prêt terrain et toilette (reporté)
 - c.4) Parc Guévremont – Offre de service; designer architectural
- d) Fête du 150^e – Embellissement
 - d.1) Aménagement paysager

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-10/19

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

2. **ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

4641.08.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. **CONSEIL**

a) **Rapport de la mairesse**

- Défi Pierre Lavoie – Rappel (sera dans le bulletin municipal), gain

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Aucune)

5. **PROCÈS-VERBAL – ADOPTION**

a) **Procès-verbal du 2 juillet 2019 – Adoption**

4642.08.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 juillet 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. **COMPTABILITÉ**

a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Juillet 2019**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/19 émis;

4643.08.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de juillet 2019, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Juillet 2019	410 985,49 \$
Déboursés directs	Juillet 2019	31 018,97 \$
Dépenses préautorisées	Juillet 2019	23 402,10 \$
Rémunération globale	Juillet 2019	122 928,44 \$
Remboursement des dépenses/Km	Juillet 2019	0,00 \$

Total : 588 335,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches lavables

b.1) Remboursement (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

a.1) Journalier et préposé au déneigement

Considérant les procédures d'affichage faites pour un poste permanent à temps plein sur horaire variable pour le Service des travaux publics;

Considérant le rapport fait par le directeur des travaux publics sur le dossier;

4644.08.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de confirmer l'embauche de monsieur Jocelyn Harrisson au poste de journalier et préposé au déneigement à titre de permanent à temps plein sur horaire variable;
- que l'embauche est effective à compter du 8 juillet 2019;
- d'appliquer, pour ce poste, une période de probation de quatre cent quatre-vingts (480) heures, et ce, tel que prévu dans la convention collective;
- d'établir, pour ce poste, la rémunération et l'horaire de travail selon les conditions prescrites à la convention collective et l'entente conclue entre les parties;
- d'accorder, à ce poste, une fois la période de probation faite, les conditions de travail et les avantages prescrits par la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation (retiré)

c) Bâtiments municipaux

c.1) Comité *ad hoc*

Considérant que des travaux doivent être réalisés sur plusieurs immeubles municipaux;

Considérant qu'il est opportun de définir une vision d'ensemble dans le cadre desdits travaux afin d'assurer la cohérence de ceux-ci;

4645.08.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de former un comité *ad hoc* en charge de préparer une proposition quant à la vision d'ensemble à adopter lors des travaux sur les immeubles municipaux afin de la soumettre au comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal;
- que ledit comité sera principalement composé de madame Hélène Laroche, monsieur Pierre Lavigne et des membres du conseil disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.2) Consultant en architecture – Mandat (reporté)

d) Équipement informatique – DGA; acquisition

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/19 émis;

4646.08.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Performance Informatique pour l'achat, la préparation et l'installation des équipements informatiques suivants, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 5 juillet 2019 :

- ordinateur et logiciel de marque Lenovo Tiny ThinkCenter M715q au montant de 1 772,92 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Domaine du Soleil de l'Amitié inc. – Usages permis (reporté)

f) Entretien ménager – Hôtel de ville; planchers 2019

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4175.08.18 concernant les travaux d'entretien ménager de l'hôtel de ville pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019;

Considérant que la partie du mandat concernant le décapage et le cirage des planchers ne pourra être accomplie en temps utile;

Considérant l'offre de service faite par les Entreprises Lavatek;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/19 émis;

4647.08.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition des Entreprises Lavatek pour le décapage et le cirage des planchers de l'hôtel de ville, et ce, selon les termes et conditions de l'offre reçue en date du 7 août 2019 et pour un montant de 951,49 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 230-196 – Art. 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1; modifications

a.1) Dépôt et présentation (reporté)

a.2) Projet # 1 (reporté)

a.3) Règl. # 230-196.1 – Avis de motion (reporté)

b) Règl. # 230-197 – Art. 3.7.13.8.1 et 3.7.13.8.2; modifications

b.1) Dépôt et présentation (reporté)

b.2) Projet # 1 (reporté)

b.3) Règl. # 230-197.1 – Avis de motion (reporté)

c) Règl. # 321-5 – PIIA; secteur village

c.1) Projet # 2 (reporté)

d) Règl. # 370-1 – Art. 1 et annexe A; modification

d.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 370-1, lequel a pour objet de modifier l'article 1 et l'annexe A du règlement # 370 concernant la réglementation de la présence de certains animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 370-1 est fait et copie remise aux membres du conseil.

d.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement # 370-1, lequel a pour objet de modifier l'article 1 et l'annexe A du règlement # 370 concernant la réglementation de la présence de certains animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

e) Règl. # 420-5 – Art. 38.2.4; modification

e.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 420-5, lequel a pour objet de modifier l'article 38.2.4 du règlement # 420 relatif à certaines dispositions pénales du règlement, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 420-5 est fait et copie remise aux membres du conseil.

e.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 420-5, lequel a pour objet de modifier l'article 38.2.4 du règlement # 420 relatif à certaines dispositions pénales du règlement.

f) Règl. # 426-2 – Réserve; fonds de développement économique

f.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

Considérant que le projet de règlement # 426-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 9 août 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4648.08.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 426-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Règl. # 438-1 – Réserve; centre multifonctionnel

g.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

Considérant que le projet de règlement # 438-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 438 concernant les sommes à verser dans la réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 9 août 2019, et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4649.08.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 438-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 438 concernant les sommes à verser dans la réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Règl. # 447-3 – Art. 18; modification

h.1) Adoption

Considérant l’avis de motion donné à la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

Considérant que le projet de règlement # 447-3, lequel a pour objet de modifier l’énoncé du premier paragraphe de l’article 18 du règlement # 447 pour ajouter les articles 9.1 et 9.2 à l’énumération des articles s’y retrouvant, de manière à spécifier le montant de l’amende applicable en cas de contravention aux articles 9.1 et 9.2, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu’une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 9 août 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu’ils renoncent à sa lecture;

4650.08.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d’adopter, tel que présenté, le règlement # 447-3, lequel a pour objet de modifier l’énoncé du premier paragraphe de l’article 18 du règlement # 447 pour ajouter les articles 9.1 et 9.2 à l’énumération des articles s’y retrouvant, de manière à spécifier le montant de l’amende applicable en cas de contravention aux articles 9.1 et 9.2.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

i) Règl. # 464 – Règlement encadrant l’usage du cannabis

i.1) Adoption

Considérant l’avis de motion donné à la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

Considérant que le projet de règlement # 464, lequel a pour objet d’encadrer l’usage du cannabis sur le territoire de la municipalité, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu’une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 9 août 2019, et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu’ils renoncent à sa lecture;

4651.08.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d’adopter, tel que présenté, le règlement # 464, lequel a pour objet d’encadrer l’usage du cannabis sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

j) Règl. # 470 – Projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)

j.1) Projet # 2 (reporté)

k) Règl. # 471 – Rue Philippe et rang 3 de Simpson; raccordement

k.1) Dépôt et présentation (reporté)

k.2) Avis de motion (reporté)

l) Règl. # 472 – Rejet dans les réseaux d’égout municipaux

l.1) Dépôt et présentation (reporté)

l.2) Avis de motion (reporté)

m) Règl. # 413-5 – Annexes E et F; modification

m.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l’article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 413-5, lequel a pour objet de modifier différents articles des annexes E et F du règlement # 413, relatif aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d’infrastructures municipales, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 413-5 est fait et copie remise aux membres du conseil.

m.2) Projet # 1

4652.08.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d’adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 413-5, lequel a pour objet de modifier différents articles des annexes E et F du règlement # 413, relatif aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d’infrastructures municipales;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

m.3) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l’adoption prochaine du règlement # 413-5.1, lequel a pour objet de modifier différents articles des annexes E et F du règlement # 413, relatif aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d’infrastructures municipales.

n) Règl. # 230-198 – Maisons mobiles; modification

n.1) Dépôt et présentation (reporté)

n.2) Projet # 1 (reporté)

n.3) Règl. # 230-198.1 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 230-198.1, lequel a pour objet :

- de remplacer la désignation des zones résidentielles Rm1, Rm2 et Rm 3 telles qu'apparaissant au plan de zonage du règlement # 230 par la zone résidentielle Ra42;
- de définir les usages résidentiels autorisés dans la zone Ra42;
- de modifier la liste des usages permis dans les zones agricoles Ag-F5, Ag-F6 et Ag-F7 afin d'y permettre les maisons mobiles comme résidence unifamiliale isolée;
- de modifier l'énoncé de l'article 3.3.1 concernant les usages autorisés dans une zone résidentielle en supprimant de la liste des classes d'habitation autorisées, la classe d'habitation Rm.

o) Règl. # 231-15 – Articles 4.3.1 et 4.3.2; modification

o.1) Dépôt et présentation (reporté)

o.2) Projet # 1 (reporté)

o.3) Règl. # 231-15.1 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 231-15.1, lequel a pour objet modifier l'énoncé de la note 5 des articles 34.3.1 et 4.3.2 de manière à préciser la dimension des lots utilisés à des fins résidentielles dans les zones agro-forestières Ag-F5, Ag-F6 et Ag-F7.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (3/07/2019); Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 3 juillet 2019 est fait.

b) Dérogations mineures (retiré)

c) M. Labonté, route 122 – Modification usage; multilogements (reporté)

d) G. Hébert – Projet domiciliaire

d.1) Projet de lotissement (reporté)

d.2) Entente promoteur (reporté)

e) Permis de construction – Juillet 2019 et comparatifs 2018-2019

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de juillet 2019 et du comparatif avec l'année 2018 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (21/05/2019, 17/06/2019 et 15/07/2019); dépôt (reporté)

a.1) Rang 3 de Simpson/Maurice – Signalisation; implantation

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 15/07/2019);

4653.08.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'installer des panneaux d'arrêt sur le rang 3 de Simpson, à l'intersection de la rue Maurice;
- d'informer la Sûreté du Québec de la mise en place de cette nouvelle signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Étude de circulation – Technicien; mandat (reporté)

a.3) Terrain vacant – 1510 rang 5 de Wendover (reporté)

a.4) Télébec – Rue Turgeon; autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 17/06/2019);

4654.08.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'autoriser les travaux pour la pose d'un nouveau câble, de terminaux et hauban ainsi que d'épissage, et ce, de la manière proposée au projet # P33158 fourni par Télébec et daté du 8 juillet 2019;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.5) Virée rang 4 de Simpson (reporté)

a.6) Rue Guèvremont – Cession de terrain; étude environnementale; phase I

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 15/07/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/19 émis;

4655.08.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme Englobe pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site - phase I, et ce, selon les termes et conditions de l'offre reçue en date du 21 juin 2019 et pour un montant d'environ 3 219,30 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.7) Rue Guèvremont – Stationnement (reporté)

a.8) MDDELCC – Cahier des exigences environnementales; mise à jour; mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 15/07/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/19 émis;

4656.08.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'accepter l'offre de service déposée par monsieur François Poulin pour la finalisation du document « Description des ouvrages d'assainissement (Chapitre II) de la station d'épuration et de traitement des boues de fosses septiques de Saint-Cyrille-de-Wendover incluant les postes de pompage et le réseau d'égout », et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 15 juillet 2019 et pour un montant d'environ 3 449,25 \$ taxes incluses;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Soumissions – Attribution (retiré)

c) Terrains municipaux

c.1) Bacs à fleurs – Entretien; achat scellant/teinture

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4546.05.19 concernant le mandat de préparation des bacs à fleurs de la Municipalité pour l'été 2019;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/19 émis;

4657.08.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'autoriser la dépense de 683,94 \$ taxes incluses, auprès de Réno Dépôt Drummondville, pour l'achat de scellant/teinture pour les bacs à fleurs de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

- a) **Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)**
- b) **Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (reporté)**

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Pompiers volontaires – Embauche

a.1) T. Lajoie et Y. Asfahan

Considérant la recommandation d'embauche faite par le directeur des incendies;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/19 émis;

4658.08.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de monsieur Tony Lajoie et de monsieur Yohann Asfahan, à titre de pompiers volontaires, pour le Service d'incendie de Saint-Cyrille-de-Wendover, et ce, selon les termes et conditions en vigueur pour ces postes;
- de faire la démarche pour inscrire monsieur Tony Lajoie et monsieur Yohann Asfahan au cours de formation «Pompier 1».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Rapport des sorties – Juillet 2019

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de juillet 2019 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

a) Révision budgétaire 2019

4659.08.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les budgets révisés de l'office d'habitation Drummond pour les immeubles du 45 et 55 Boisvert, le tout représentant un déficit d'opération pour l'année 2019 de 101 642 \$ et une contribution municipale de 10 164 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Aréna (retiré)

b) Art et culture

b.1) Bibliothèque (retiré)

c) Comité des Loisirs

c.1) Procès-verbal – Dépôt (reporté)

c.2) Parc Guévremont – Déplacement; autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/19 émis;

4660.08.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de rembourser les frais inhérents aux déplacements de madame Hélène Laroche et de monsieur Pierre Lavigne à Québec pour une rencontre avec la firme d'architecte en charge du projet du parc Guévremont et à Maricourt pour une rencontre avec madame Julie St-Hilaire, designer architectural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.3) Tournoi de volleyball 2020 – Prêt terrain et toilette (reporté)

c.4) Parc Guévremont – Offre de service; designer architectural

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/19 émis;

4661.08.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de retenir la proposition faite par Plan J Inc., et de mandater madame Julie St-Hilaire à titre de designer architectural pour la préparation de propositions visant deux (2) bâtiments du parc Guévremont, soit la Gloriette et le bâtiment de service, plus particulièrement pour l'élaboration du concept de design, la présentation d'échantillons, des propositions en couleurs et la définition préliminaire des matériaux, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 8 août 2019, et pour un montant estimé à 1 490,08 \$ taxes incluses;
- de retenir la proposition faite par Plan J Inc. concernant une banque de 10 heures pour des services de conseil en design et d'estimation et coordination des soumissionnaires, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 8 août 2019, à un taux horaire de 72,00 \$, taxes en sus;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Fête du 150^e – Embellissement

d.1) Aménagement paysager

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/19 émis;

4662.08.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser la dépense de 3 222,42 \$ taxes incluses auprès du Centre Horticole Foliflor pour l'achat et la préparation de boîtes à fleurs, d'urnes, d'arbres et d'accessoires d'aménagement paysager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-10/19

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 12 août 2019

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Alain Paradis

Q : 7 e) Domaine du Soleil de l'Amitié Inc. – Usage permis : Pourquoi est-ce reporté?

R : Manque d'information. Remis en septembre.

Monsieur Laurin

Q : Est-il possible d'avoir accès à la résolution qui autorise la dépense pour les bacs à fleurs?

R : Oui, un suivi sera fait auprès du citoyen.

Monsieur Marcel Racine

Q : Qui fait respecter les règlements municipaux?

R : Certains par la Sûreté du Québec, d'autres par la Municipalité.

Note : Monsieur Racine est insatisfait du fauchage au domaine du Chevreuil; le fauchage est fait deux(2) fois par année.

Q : Quand la réfection de pavage débute-t-elle et où aura-t-elle lieu?

R : Dans une semaine sur tout le territoire de la municipalité.

Q : Panneaux d'arrêt au coin des rues Anick et Talbot?

R : Rien de prévu à cet effet pour l'instant.

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 20.

Signé :

Mairesse

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe